



LETTRE TU HANDIS QUOI ?



Mai 2017

Numéro 02 année 2017



Xavier JUGELE



La vie nous apprend beaucoup mais jamais elle ne nous prépare à une perte si difficile. Toutes nos pensées et sincères condoléances sont adressées au conjoint, à la famille, et les proches de Xavier JUGELE policier assassiné, le 20 avril 2017, avenue des Champs-Élysées à Paris. Nous apportons notre soutien sans faille à toutes les forces de l'ordre dans ces moments douloureux.

Ensemble Bâtissons une politique handicap ambitieuse pour les services publics !



Sous l'impulsion de Nathalie MAKARSKI, Présidente de la Fédération Services Publics CFE CGC, avec le travail collaboratif de Hugues THIBAULT, délégué fédéral Santé et Sécurité au travail et Christophe ROTH Délégué National CFE CGC Santé au Travail et Handicap, Délégué fédéral en charge du handicap et

membre du comité national FIPHFP, nous avons travaillé sur des propositions sur le sujet du handicap



Bâtir une politique volontariste à destination des Aidants familiaux :

- La réalité des aidants familiaux :

Statistiquement, un agent sur deux est en situation d'aidant. Les aidants familiaux salariés sont trop souvent confrontés à l'obligation dramatique de choisir entre leur position d'aidant et leur situation professionnelle, avec tout ce que cela entraîne au point de vue absentéisme, perte de rémunération, hypothèque sur la future retraite...

La dépendance ne concerne pas que les personnes âgées, et le handicap ne concerne pas que les enfants ; les dispositifs actuellement prévus sont très largement insuffisants.

Être à la fois pleinement productif dans la Fonction Publique et s'occuper avant et après le travail d'un proche relève au long cours d'exploits.

La fédération des services publics CFE-CGC propose l'ouverture de négociations sur cette thématique en particulier l'intégration de la question des aidants dans les accords handicap, la qualité de vie au travail, les accords diversité ou autres instances nationales de la Fonction Publique

- ✓ Mise à disposition d'informations et de conseils sur les droits et les démarches administratives
- ✓ Congés supplémentaires rémunérés

- ✓ **Maintien par l'employeur des cotisations à temps plein dans le cadre du passage à temps partiel.**
- ✓ **Mise en place de temps partiels atypiques dans leur durée et modalités.**
- ✓ **Modalités spécifiques de télétravail.**
- ✓ **Suivi médical renforcé par le service de santé au travail et droits à la prévoyance renforcée.**

Maintenir les sources de financement des actions visant l'emploi et la formation des personnes handicapées



- Sécuriser les fonds dédiés au handicap

Nous nous interrogeons sur les baisses des contributions au FIPHFP. Les baisses des contributions, régulières ces dernières années attestent que l'on se rapproche du taux légal de 6/100 dans les trois versants de la Fonction Publique.

Cela signifie que la loi du 11 février 2005 porte « ses fruits » mais également que nous nous approchons d'un système mortifère.

La problématique est claire : quel avenir pour les personnes en situation de handicap s'il n'y a plus de réserve financière, s'il n'y a plus de contribution, s'il n'y a plus de moyens financiers pour compenser le

handicap et assurer une politique d'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail.

Nous souhaitons également soulever les points suivants :

Pourquoi au FIPHFP, le ministère de l'Éducation nationale, (qui est un des plus importants en nombre d'agents, avec 1 million de Fonctionnaires), reste-t-il exonéré de sa contribution, alors que les réserves du fonds indiquent clairement la nécessité de revoir la politique handicap dans la Fonction Publique ?

Nous soulignons également une exonération de contribution des universités au FIPHFP, d'un montant de 30 millions d'euros, pour sécuriser les universités par des services de sécurité privée, au regard de l'état d'urgence.

Cette décision n'a aucun lien avec la politique handicap.

Les Fonds FIPHFP ne doivent pas servir de variables d'ajustement des politiques publiques.

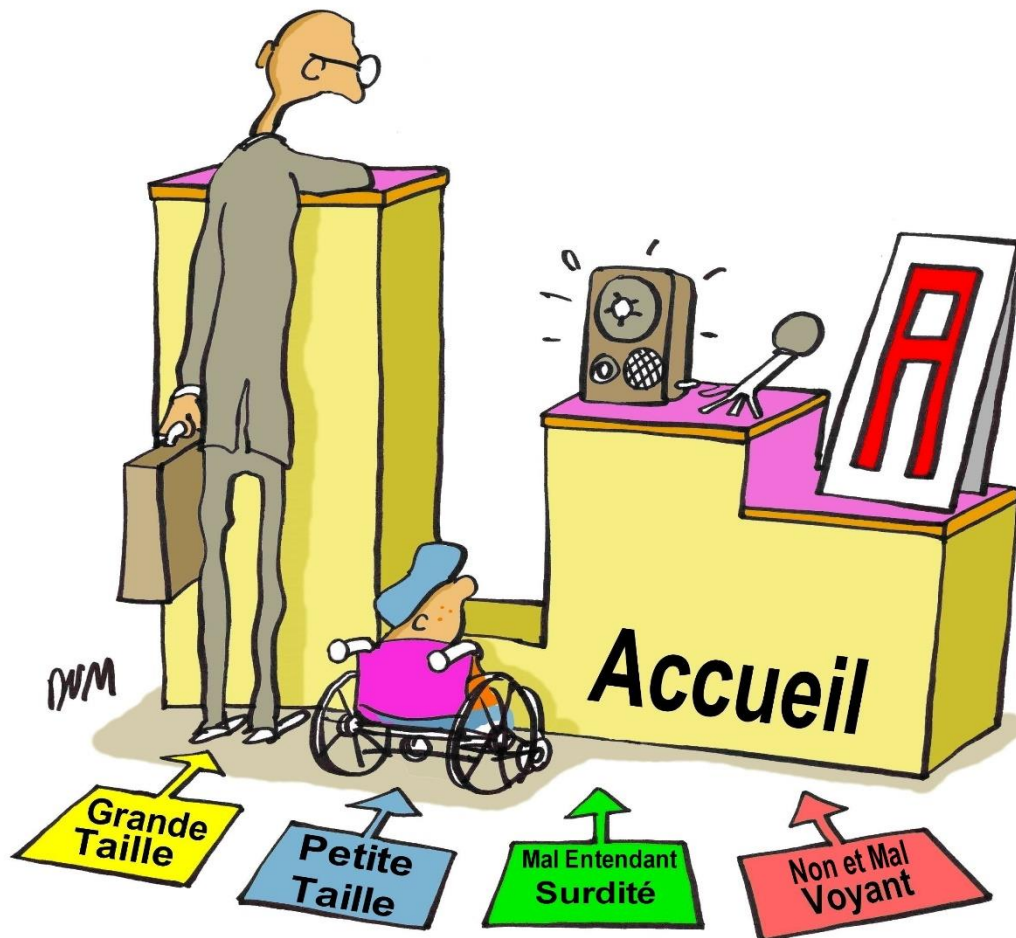
Aussi, nous attirons l'attention sur des ponctions financières utilisées pour des politiques publiques qui n'ont rien à voir avec le handicap : 3 fois 29 millions d'euros ont été ponctionnés sur les deux fonds sur trois ans.

Il est aujourd'hui indispensable de sécuriser les deux fonds (FIPHFP et Agefiph) pour éviter ces abus.

Nous ne pouvons imaginer un rapprochement ou une fusion, absorption entre le FIPHFP et l'Agefiph.

Les singularités de chacun des deux Fonds ne sont aucunement un frein à l'efficacité des dispositifs conduits, elles permettent de couvrir un plus large spectre d'actions vis-à-vis des bénéficiaires, dont les intérêts demeurent au cœur des préoccupations.

Aujourd'hui il n'est pas possible au regard des différences entre public et privé et des réalités financières des deux fonds de proposer une fusion ou absorption.



Chacun des deux fonds doit continuer   œuvrer avec ses sp cificit s et surtout conserver « son guichet » unique, son mod le RH en mati re de handicap.



Reconnaitre et accompagner le handicap psychique

- La réalité du handicap psychique

Parmi les personnes atteintes de pathologies psychiques, il y a d'une part les personnes atteintes par des troubles de la personnalité ou des troubles de l'humeur, d'autre part les agents atteints de troubles psychiques liés au travail.

- Maintenir en emploi les salariés qui ont été détruits psychiquement par le travail

Depuis de nombreuses années, le travail lui-même est à l'origine de handicap psychique (une enquête de la fondation européenne de Dublin montre que le stress au travail est la 2ème cause de problèmes de santé liés au travail).

Le stress chronique associé à des surcharges émotionnelles est à l'origine de nombreux cas de burnout, principalement au sein de la population de l'encadrement. Les malades victimes de burnout présentent des troubles cognitifs, de perte de mémoire et troubles de la concentration qui vont rester séquellaires et qui nécessitent une prise en charge pluridisciplinaire pour pouvoir revenir dans le monde du travail.

A la date d'aujourd'hui, nous constatons que ces agents victimes d'épuisement professionnels sortent des effectifs du personnel après une période de longue maladie et passent en invalidité, à la retraite non imputable au service. Un paradoxe !

Pour la fédération des services publics CFE-CGC, il est inconcevable que les cadres, et encadrants, les enseignants, les policiers, les agents de

l'hospitalière et la territoriale les plus investis dans leur travail subissent une mort sociale.

Nos administrations doivent apprendre à maintenir en emploi les agents qui ont été détruits psychiquement par le travail. Ce retour en emploi demande l'aide combinée des services de santé au travail et des opérateurs spécialisés dans l'accompagnement.

Or actuellement les opérateurs spécialisés dans l'accompagnement du handicap psychique sont trop peu nombreux sur l'ensemble de notre territoire.

A cet effet, La fédération des services publics propose de développer une montée en compétence des tiers (jobs-coach et prestataires), sur l'accompagnement du handicap psychique.

Nous proposons d'intégrer, dans les critères de sélection des prestataires, un critère d'expertise dans l'accompagnement du handicap psychique.

Cette problématique doit être une priorité sociétale, elle passera par la formation du collectif de travail à l'accompagnement du handicap psychique, en intégrant cette thématique dans le cadre des formations obligatoires pour les membres du CHSCT.



SUR LE TERRAIN

L'union Régionale Pays de Loire engagée sur les sujets santé au travail et Handicap.

A l'initiative de Bernard JONCOUR Président de l'Union Régionale Pays de Loire et Jérôme HANARTE, Secrétaire Général de l'Union Régionale et issu des Services Publics CFE CGC la région a décidé de monter en compétences sur les sujets du handicap.

Des formations ont eu lieu à Nantes, Angers, et sont prévues prochainement dans d'autres départements. Un colloque handicap aura lieu en novembre 2017 à Nantes !





A vos agendas !

Des places disponibles pour les formations handicap à la confédération CFE CGC !

Formation générale : Sensibilisation

Connaissance générale du handicap et du handicap au travail, présentation de la loi de 2005 (lettre, esprit...), présentation du Réseau Handicap CFE-CGC et identification des différents acteurs (organismes et structures de la CFE-CGC), rôle et capacité d'intervention des représentants du personnel dans l'entreprise (accompagnement du salarié, contrôle, négociations), outils de communication et de sensibilisation à disposition des militants, formations et Réseau Handicap CFE-CGC.

Formation animée par le Délégué National Santé au Travail et Handicap.

Public visé : tout adhérent

Durée : 3 h 00

Cette formation est la première étape du cursus.

- Mercredi 10 Mai de 09h30 à 12h30
- Mardi 26 Septembre 2017 de 13h30 à 16h30
- Mercredi 25 Octobre 2017 de 09h30 à 12h30

Formation générale : Sensibilisation handicap psychique

Sensibilisation au handicap psychique : définitions, troubles cognitifs, maintien dans l'emploi.

Module animé exclusivement par le Docteur Keryer.

Public visé : tout adhérent

Durée : 3 h 00

Cette formation est la première étape du cursus.

- Mercredi 10 Mai de 14h00 à 17h00
- Mercredi 25 Octobre 2017 de 14h00 à 17h00

Nouveau !

D'autres modules existent , n'hésitez pas à nous solliciter !



Confédération Française de l'Encadrement-CGC



Martine KERYER, médecin du travail, Secrétaire Nationale Santé au travail et Handicap CFE CGC et Christophe ROTH, Délégué National Santé au travail et handicap sont à la disposition de tous les services publics, de toutes les fédérations des secteurs publics et privés, de tous les syndicats affiliés aux services publics CFE CGC et peuvent répondre à vos invitations congrès, assemblée générale.

Pour nous contacter : martine.keryer@cfecgc.fr et christophe.roth@cfecgc.fr



Droit et handicap : Un site officiel pour les aides intitulé « mes-aides.gouv.fr » !



mes-aides.gouv.fr est le nouveau site lancé par le gouvernement pour informer les usagers en matière de droit et handicap.

« Évaluez vos droits à 25 aides sociales en moins de 7 minutes » : C'est ce que propose le nouveau site web interactif droit et handicap « mes-aides.gouv.fr » lancé tout récemment par le gouvernement pour aider les citoyens à s'informer sur leurs droits.

Tout en proposant à chaque utilisateur un bilan rapide de sa situation à travers un questionnaire, ce site donne également un grand nombre d'informations sur les différentes aides existantes aux niveaux national et local: allocations familiales, complément familial, allocation de soutien familial, prestation d'accueil du jeune enfant – allocation de base, revenu de solidarité active, aides au logement, prime d'activité, allocation aux adultes handicapés, aide au paiement d'une complémentaire santé, allocation

supplémentaire d'invalidité, couverture maladie universelle complémentaire, bourse de collège, bourse de lycée, allocation de solidarité spécifique, allocation de solidarité aux personnes âgées, Paris logement famille...

Découvrez les différentes aides existantes en matière de droit et handicap sur le site : <https://mes-aides.gouv.fr/>

SERVICES PUBLICS CFE-CGC



15-17, rue Beccaria

75 012 PARIS

Tél : 01 44 70 65 90

@ : fonctions.publiques@cfecgc.org